

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2011

PRESENTS

MEMBRES EN EXERCICE

Mr VAN DER HOEVEN Serge, Maire - Conseiller Général,

Mme LEQUIEN Arlette, Mr AGAH Franck, Mr MIXTE Alain, Melle SOLINI Corinne, Mme NAUMANN Josette, Melle TROTIN Thérèse, Mme CLIQUET Annie-France, Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie

- **ADJOINTS.**

Mr DUVIVIER Alain, Mme MIXTE Thérèse, Mr BECK Patrick, Mme VERRIEZ Danièle, Mr LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, Mr BEUDIN Michel, Mme GROMADA Sylvie, Mme PASCUZZO Daïkha, Mr BOUHEZILA Hael, Mr JANKOWIAK Michel, Mme DEBUYS Isabelle, Mr KACZMAREK Joseph, Melle DEHOVE Charlotte, Mme CANIVET Isabelle, Mr MONNIER Bruno, Mr WIBAUT Dominique, Mme LEFEVRE Lydie, Mr FIRRERA Mariano,

- **CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

CONVOCATION EN DATE DU 10 juin 2011



PRESIDENCE DE : Mr VAN DER HOEVEN Serge

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie

Nombre de conseillers en exercice : **32**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **32**

Membres absents / excusés / représentés :

Mr OLIVIER Yannick (procuration à Mme PASCUZZO Daïkha)

Mr SCARAMUZZINO Pierre (procuration à Mr AGAH Franck)

Mme PIQUE Ludivine (procuration à Mr MONNIER Bruno)

Mme BRAUCHLI Marie-Paule (procuration à Mr FIRRERA Mariano)

Monsieur le Maire souhaite rendre un dernier hommage à Monsieur Marian STRYSZAK décédé le dimanche 5 juin 2011 des suites de la silicose contractée au cours de sa carrière à la mine, maladie qu'il supporte avec courage et lucidité. Les obsèques ont eu lieu le jeudi 9 juin en l'église de Macou, sa famille, ses amis, collègues et compagnons furent sensibles à la présence de centaines de personnes de tout âge, toutes fonction et classe sociale venues lui rendre un dernier hommage. Né le 22 février 1940, de père mineur, Marian quitte l'école à 14 ans, embauché comme mineur à la fosse Ledoux il prendra sa retraite en 1988 après 34 années de vie passées comme il le disait au fond de la mine. En 1989, il est élu conseiller municipal de la Ville de Vieux-Condé et exercera les fonctions d'adjoint délégué à la prévention et à la sécurité à partir de 1992. Il n'aura de cesse de faire connaître la vie de la mine, recueillant des centaines de documents évoquant le dur labeur des mineurs, organisant des visites au musée historique minier de Lewarde pour les élèves des écoles Vieux-Condéennes et du Valenciennois et s'impliquant au sein du Club Bassin Minier UNESCO du Pays de Condé qu'il animait avec Messieurs Meurot et Coppin. Sa deuxième passion était la prévention, consécutivement au fait qu'il prit sa retraite en tant qu'agent de maîtrise à la sécurité ; aussi Maire adjoint à la prévention et à la sécurité pendant 19 ans, il a mis en œuvre à travers l'association A.P.V.C. nombre d'actions à destination des enfants des écoles maternelles et primaires, des collégiens, responsables associatifs, services communaux et du centre d'habitat Les Peupliers. Ces actions remarquables, reconnues par tous, ont permis à Vieux-Condé de recevoir l'écharpe d'or de la prévention routière au niveau national en 2007 et à titre individuel lui ont permis d'obtenir les insignes d'officier dans l'ordre des palmes académiques en 2006, fait rare pour une personne non affiliée à l'Education Nationale. Cet insigne est venu récompenser de nombreuses années au cours desquelles tout son engagement d' élu, de responsable associatif ont contribué à ce que les choses aillent mieux avec ce souci constant d'œuvrer au bien commun et dans l'intérêt général. Tous garderont en mémoire la simplicité de Marian, son sens des valeurs humaines, son travail inlassable pour la prévention et la sécurité de ses concitoyens ainsi que sa passion pour la mine.

La page que Marian STRYSZAK a écrite est tournée mais le livre qu'il laisse reste ouvert, avec quelques pages blanches que ceux qui restent ont désormais le devoir de remplir en hommage à sa mémoire.

Monsieur le Maire présente au nom du Conseil Municipal, ses plus sincères condoléances à Annie, son épouse, Corinne, sa fille, Thomas et Valentin ses petits enfants, à l'ensemble de sa famille ainsi qu'à sa famille politique. Il propose que l'assemblée observe une minute de silence en hommage à Monsieur Marian STRYSZAK.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections sénatoriales se dérouleront le 25 septembre 2011, le préfet de Région a demandé à l'ensemble des maires de réunir leur conseil municipal le vendredi 17 juin afin de désigner les conseillers délégués lors de ces élections. L'ensemble des membres du Conseil Municipal étant délégués titulaires, seront élus 9 délégués suppléants à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne, les bulletins peuvent comporter un nombre de noms inférieur, le panachage n'est pas autorisé, en cas de renoncement d'un suppléant le suivant de la liste sera appelé à le remplacer.

Les présidents des groupes devront proposer une liste avant le vendredi 17 juin à 18 heures, cette liste devra comporter un titre, les noms, prénoms, domicile date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Ce mardi 14 juin 2011 a eu lieu la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la politique du logement souhaité par la Ville, cette convention vise à faire en sorte que chaque logement bénéficiant de l'A.P.L. rentre dans les critères du logement dit décent.

Pour information, l'ensemble des logements Partenord a été attribué, le Groupe Hainaut Immobilier a présenté sa proposition pour la construction de 10 logements sur l'assiette restante du terrain de football, parallèlement, le G.H.I. a lancé l'appel de maîtrise d'œuvre pour la construction de 39 logements sur le site de l'ancien lycée. Les premiers coups de pioche seront donnés durant le second semestre 2011 à travers la construction de 4 logements de fonction liés au C.E.S. Jean Jaurès.

Quant aux 47 logements de la rue Bouliez, construits par la S.A. H.L.M. du Nord, leur attribution est prévue en septembre ainsi que l'inauguration qui se déroulera en présence de Monsieur le Sous-préfet.

Le building devrait disparaître durant les vacances de Toussaint afin de ne pas perturber la vie scolaire, il cédera la place à 16 logements individuels sous maîtrise d'ouvrage de la Foncière Logement.

Concernant l'ANRU, la première phase des aménagements urbains et paysagers portée par Valenciennes Métropole se termine, quant aux équipements publics, les travaux de gros œuvre de l'école primaire sont en cours, mais subiront néanmoins un léger retard consécutivement au remplacement intégral de la charpente métallique de la toiture. L'élévation de l'ossature bois de l'école maternelle avance à grands pas et la couverture devrait être terminée pour la mi-juillet.

Le jardin pédagogique et expérimental est maintenant ouvert au public et suscite l'intérêt des professionnels, nombre d'élus et de techniciens sollicitent les services de la Ville afin de bénéficier d'une visite commentée et de réunion techniques sur la mise en place de la gestion différenciée. Ce travail remarquable réalisé par les services Techniques et Espaces Verts de la Ville est d'ailleurs mis en avant, la remise des prix des Villes et Villages fleuris du Département du Nord se déroulera cette année à Vieux-Condé courant novembre.

Le mois de septembre sera riche en inaugurations, avec la salle Germinal, l'EPHAD et Le Boulon.

Monsieur le Maire a le plaisir d'installer Madame Annie MANTI Conseillère Municipale.

1/ Adoption du compte rendu de la réunion de conseil du 27/04/2011

⇒ Unanimité

2/ Finances et Comptabilité

2.1 Compte administratif – Approbation du compte de gestion – Affectation des résultats 2010 Ville et Atelier Chantier d'Insertion

Madame TRELCAT-CHOUAN Valérie donne une lecture commentée du compte administratif 2010 et souligne sa similarité tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le compte de gestion du receveur.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse à Madame Arlette LEQUIEN le soin de procéder aux votes.

Compte administratif 2010

⇒ Majorité

(6 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ; Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique ; Monsieur Mariano FIRRERA (procuration de Madame Marie-Paule BRAUCHLI))

Compte de Gestion du receveur ⇨ Majorité

(6 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ;
Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique ; Monsieur Mariano
FIRRERA (procuration de Madame Marie-Paule BRAUCHLI))

Affectation des résultats ⇨ Majorité

(6 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ;
Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique ; Monsieur Mariano
FIRRERA (procuration de Madame Marie-Paule BRAUCHLI))

Compte Administratif 2010 A.C.I. ⇨ Majorité

(6 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ;
Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique ; Monsieur Mariano
FIRRERA (procuration de Madame Marie-Paule BRAUCHLI))

Compte de gestion du receveur A.C.I. ⇨ Majorité

(6 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ;
Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique ; Monsieur Mariano
FIRRERA (procuration de Madame Marie-Paule BRAUCHLI))

Monsieur le Maire remercie Madame Valérie TRELCHAT-CHOUAN ainsi que l'ensemble des services ayant concouru à la réalisation de ce compte administratif.

2.2 Programmation C.U.C.S. 2011

Monsieur Franck AGAH explique que dans le cadre de la mise en place du Programme Territorial de Cohésion Sociale, les fonds alloués par l'Etat diminuent chaque année, la notification concernant les différentes subventions versées dans le cadre du C.U.C.S. nécessite la délibération du conseil.

Monsieur le Maire précise que ces fiches C.U.C.S. existent depuis des années mais l'Etat ayant décidé de recentrer ces dernières autour de 4 actions, certaines fiches présentées aujourd'hui ne seront peut-être plus recevables demain.

⇨ Unanimité

2.3 Modification de la délibération portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal – Alinéa 20) Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la procédure ANRU nécessite la mobilisation de sommes importantes, en tant que Maître d'ouvrage, la Ville doit financer les entreprises pour ensuite réclamer les subventions aux partenaires que sont l'ANRU, la Région et le Département. En liaison étroite avec les services comptable et financier de la Ville, étant donnée la probabilité qu'un problème de trésorerie dans les conditions sus-évoquées puisse survenir, il est proposé à l'assemblée d'augmenter la ligne de trésorerie, ce afin d'éviter que la Ville se retrouve, par exemple, dans l'incapacité de payer l'intégralité des salaires, sous prétexte que le versement des subventions intervienne tardivement.

⇨ Unanimité

2.4 F.A.D.L. 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ville peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 25 000 € dans le cadre de la réalisation d'actions ciblées. La Ville, comme les années précédentes a retenu l'organisation du carnaval et de la fête de nuit ainsi que le marché de Noël.

⇒ Majorité

(4 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ; Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique)

2.5 Contrat d'entretien de la plieuse

⇒ Unanimité

2.6 Demande de participation financière pour un séjour en Irlande

Monsieur Alain MIXTE précise qu'il s'agit de 15 lycéens Vieux-Condéens qui vont participer à un voyage en Irlande, la participation de la Ville est fixée à 45 € par enfant. Toutefois, la multiplication de ces participations financières requiert une sérieuse réflexion des élus, car leur coût pour la Ville devient conséquent.

⇒ Unanimité

3/ S.T. / Urbanisme

3.1 Acquisition Boucaut ⇒ **REPORTÉE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une réunion avec Monsieur Boucaut et son avocat devait avoir lieu ce matin mais a finalement été reportée, aussi la Ville ne bénéficie pas des informations nécessaires à une délibération du conseil. Cette opération serait par ailleurs susceptible d'intégrer le P.N.R.Q.A.D. et bénéficier des subventions afférentes, ainsi la Ville versera une somme à Monsieur BOUCAUT correspondant à l'estimation domaniale, lui permettant d'acquérir une nouvelle demeure rue Charles Longuet.

3.2 Convention opérationnelle E.P.F. / Ville / Val Métropole – Opération Vieux-Condé – Gambetta - Dervaux

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'objet de cette convention est d'organiser la coopération dans le cadre du P.N.R.Q.A.D. entre l'E.P.F., Valenciennes Métropole et la Ville de Vieux-Condé sur les îlots Gambetta-Dervaux afin d'avancer dans l'acquisition, la gestion, la démolition et la cession des biens concernés par cette opération.

⇒ Majorité

(4 abstentions : Monsieur Bruno MONNIER (procuration de Madame Ludivine PIQUE) ; Madame Lydie LEFEBVRE ; Monsieur WUIBAUT Dominique)

3.3 Appel à projet Région 2011 « pour un développement Urbains Social Durable »

Monsieur Franck AGAH explique qu'il s'agit d'un renouvellement. Pour cette année la Région accompagne la Ville sur deux actions liées au projet ANRU sur le quartier de la Solitude, il s'agit de l'animation de la Gestion Urbaine de Proximité avec le recrutement de la chargée de mission, Mademoiselle Melthide FOUBET et la cellule d'information et d'animation, le wagon des cités lequel permet aux habitants d'être partenaires et de participer

aux différentes actions menées sur leur quartier dans le cadre de l'ANRU. La Région participe à hauteur de 50 % au financement de ces actions, ainsi que la Ville.

⇒ Unanimité

4/ Gestion des Ressources Humaines

4.1 Recrutement des emplois saisonniers d'animateurs pour l'A.L.S.H. été 2011

Monsieur Alain MIXTE explique que l'accueil de loisirs de juillet-août se prépare depuis quelques mois déjà, le recrutement est en cours, il s'agit de valider le nombre de personnes qui vont encadrer les enfants. Le choix de 26 animateurs en juillet et 14 en août a été fait en tenant compte du nombre d'enfants présents en 2010, le tout en respectant bien évidemment les normes d'encadrement, d'un animateur pour 8 enfants en maternel et 1 pour 12 en primaire. Une première réunion de travail avec les animateurs se déroulera samedi prochain.

⇒ Unanimité

4.2 Formation de sécurité montage-démontage des échafaudages

Monsieur le Maire rappelle que certains agents des Services Techniques avaient au cours de l'année 2010 suivi une formation sur le montage des échafaudages, cette seconde formation permettra aux agents d'approfondir leurs connaissances concernant le montage des échafaudages et de pouvoir contrôler et vérifier ceux-ci en toute sécurité.

⇒ Unanimité

4.3 Poursuite de la formation Musique Assistée par Ordinateur

Madame Corinne SOLINI explique à l'assemblée qu'il s'agit d'un complément de formation qui se déroulera au Centre des Musiques Actuelles à Valenciennes.

⇒ Unanimité

4.4 Mise à disposition d'un agent du Service Education Jeunesse au centre socioculturel suite au transfert de la tranche d'âge ado

Monsieur Alain MIXTE explique à l'assemblée qu'avec la création du centre socioculturel le service Education Jeunesse et cette structure ont décidé de se répartir l'accueil et l'animation des jeunes Vieux-Condéens, pour le Service Education Jeunesse la tranche d'âge maternelle, primaire et les deux premières années du collège jusque 13 ans, pour le centre socioculturel les préadolescents et adolescents. Ce transfert des charges doit donc normalement être accompagné d'un transfert de personnel, une personne sera donc détachée de la Ville de Vieux-Condé au centre socioculturel. Une convention de mise à disposition définira les modalités de ce transfert de personnel.

⇒ Unanimité

4.5 Mise à disposition d'un agent du service Technique à la Ville d'Hergnies pour former le personnel S.S.T. durant 3 jours en septembre 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un énorme travail a été réalisé au niveau de l'ensemble des services de la Ville concernant la formation aux premiers secours ; la ville d'Hergnies souhaite organiser ce type de formation à destination de son personnel et pour ce faire a souhaité bénéficier de l'expérience de Monsieur Charles CHERQUEFOSSE, formateur. Cette formation se déroulera durant 3 jours en septembre 2011, une convention définira les modalités de cette mise à disposition ainsi qu'une convention financière afin que

la ville d'Hergnies puisse rémunérer les heures effectuées par cet agent au sein de ses services.

⇒ Unanimité

5/ Education / Jeunesse

5.1 Tarifs A.L.S.H.

Monsieur Alain MIXTE précise que les tarifs sont identiques à ceux pratiqués l'année dernière.

⇒ Unanimité

5.2 Convention avec l'association Puits Sophie : ateliers de découverte de la flore et ateliers de culture du potager

Monsieur Alain MIXTE explique que l'encadrement de l'A .L.S.H. doit être complété par des actions à thèmes, c'est pourquoi le Service Education Jeunesse fait appel à des structures dépositaires d'un certain savoir faire, la première concerne l'association le Puits Sophie à Hergnies, laquelle s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans, pour un coût horaire de 40 €

Monsieur Bruno MONNIER s'interroge quant à la différence entre le coût pratiqué par l'association le Puits Sophie, fixé à 40 € de l'heure et celui proposé par le Centre d'Amaury fixé à 37 € de l'heure.

Monsieur Alain MIXTE lui répond que les structures proposent un tarif négociable qu'il convient d'accepter ou pas. Ces tarifs sont ceux pratiqués les années précédentes.

Monsieur Bruno MONNIER estime qu'un tarif identique eut été préférable, l'une de ces structures payant des charges et l'autre pas.

Monsieur Franck AGAH rappelle qu'une association loi 1901 comme le Puits Sophie et le centre d'Amaury n'ont pas les mêmes partenaires financiers, ce dernier bénéficie par exemple de financements de la Région et du Département, ce qui n'est pas le cas de l'association le Puits Sophie.

Madame Daiikha PASCUZZO ne prend pas part au vote.

⇒ Unanimité

5.3 Convention avec le Centre d'Amaury

⇒ Unanimité

5.4 Convention avec le Dojo Club Vieux-Condéen

Monsieur Alain MIXTE précise qu'il s'agit d'activités de découvertes de jeux moteurs et rythmiques pour les enfants de 3 à 6 ans. Le coût s'élève à 2 € par séance et par enfant ; chaque enfant participera à 2 séances, 48 enfants étant concernés par cette activité pour un coût total de 192 €

⇒ Unanimité

5.5 Intervention d'une diététicienne « Cuisine et bouge avec moi »

Monsieur Alain MIXTE précise que cette action se déroule dans le cadre du C.U.C.S.. Il s'agit de présenter aux enfants la notion d'équilibre alimentaire.

⇒ Unanimité

5.6 Convention avec la délégation Léo Lagrange pour l'accueil des stagiaires en approfondissement B.A.F.A.

Monsieur Alain MIXTE explique qu'une session d'approfondissement se déroule habituellement à Vieux-Condé, celle-ci prévue courant avril n'a pas pu se dérouler faute de participants, aussi la délégation Léo Lagrange a proposé d'accueillir de jeunes volontaires du 27 juin au 02 juillet pour un coût de 300 € par stagiaire. La C.A.F. via le Contrat Enfance Jeunesse accorde un financement pour 5 stagiaires.

⇒ Unanimité

5.7 Renouvellement de la convention Relais Assistantes Maternelles (Ville/C.A.F.)

Madame Thérèse MIXTE précise qu'un avenant à la convention a été voté lors d'un précédent conseil, il s'agit ici de voter le renouvellement de celle-ci. Le R.A.M. couvre les communes de Fresnes sur Escaut, Condé sur Escaut et Vieux-Condé, la C.A.F. avait demandé à ce que le poste R.A.M. passe en temps plein, mais la ville de Condé sur Escaut n'étant pas d'accord, la convention sera signée dans l'état, soit 14 heures en halte garderie et 21 heures en R.A.M..

⇒ Unanimité

6/ Fêtes & Cérémonies

6.1 Contrats carnaval 10/07/2011

Madame Josette NAUMANN explique que la réservation des troupes pour le défilé carnavalesque débute, certains contrats arriveront plus tard et seront donc soumis à délibération lors du prochain conseil municipal. Il s'agit des troupes « Les potes iront » « Slim and Friends » groupe de Geishas qui accompagnera l'association Maréchal de Vauban qui cette année propose un défilé de samourais, les groupes « True Creation », danseuses brésiliennes et « La Bozofeti », canon projetant des friandises à destination des enfants, l'objectif de la commission des fêtes étant d'offrir un spectacle à même de plaire aux Vieux-Condéens les plus jeunes. La location d'un camion frigorifique s'avère comme l'an dernier nécessaire, afin de transporter les denrées et le buffet à destination des artistes.

⇒ Unanimité

7/ Secrétariat Général

7.1 Refonte des listes électorales – Création de 2 bureaux de vote

Monsieur le Maire explique que la Préfecture souhaite que les bureaux de vote comptent un nombre d'électeurs compris entre 800 et 1200, or certains bureaux dépassent cette limite. Il convient de fluidifier les opérations de vote par la création de 2 bureaux de vote, sachant que des opérations de créations de logements sont en cours. Il est proposé de créer un bureau de vote à l'école Carnot et un second à la Solitude qui comprendra donc 2 bureaux distincts dans un même espace.

⇒ Unanimité

7.2 Changement de dénomination de la Maison de la solidarité : Maison de la parentalité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit de donner à ce lieu un nom correspondant davantage à sa fonction, la P.M.I. y étant installée avec à proximité la halte garderie, des réunions relatives à la parentalité s'y déroulant régulièrement, il semblerait logique de nommer cet endroit « Maison de la parentalité ».

⇒ Unanimité

8/ Divers

Monsieur Bruno MONNIER s'interroge quant aux dénominations des rues Jean Ferrat et Bernard Lavilliers, lesquelles ont finalement été modifiées. Les habitants ont effectué leur changement de domiciliation bancaire etc mais se retrouvent donc aujourd'hui dans l'obligation de recommencer. La Ville pourrait-elle faire un geste si le cas échéant des frais incombent à ces personnes ? Un courrier devrait parvenir en Mairie en ce sens.

Monsieur Franck AGAH rappelle que la Gestion Urbaine de Proximité en étroite collaboration avec la cellule de relogement et le C.C.A.S. a accompagné les familles lors de leur déménagement, le changement de dénomination des rues sera abordé lors de la prochaine réunion de la G.U.P., le C.C.A.S. et les bailleurs seront mis à contribution. Le courrier évoqué n'est pas arrivé en Maire à ce jour.

Monsieur Bruno MONNIER explique qu'il a reçu un courrier du service communication réclamant le texte du groupe à publier pour le 24 juin, certes le journal a changé de forme mais les proportions restent les mêmes, cependant, il est précisé dans ce courrier que le nombre de caractère est limité, cela n'apparaît pas dans le règlement intérieur donc n'est pas recevable.

Monsieur le Maire propose que Mademoiselle SOLINI organise une réunion avec les différents présidents de groupe afin de clarifier ce point.

Monsieur Franck AGAH pensait que Monsieur MONNIER préférerait passer des tracts que des textes dans le journal communal.

Monsieur Bruno MONNIER lui répond qu'un double page est en préparation et sera bientôt disponible.

Monsieur Alain MIXTE relaie une demande de Monsieur MANIEZ Directeur de l'école Solitude-Ermitage adressée à Madame LEQUIEN concernant l'attribution des derniers logements rue Beth, afin de déterminer si un afflux d'enfants est envisagé.

Madame Arlette LEQUIEN lui répond que le nombre d'enfants n'augmentera pas significativement.

Monsieur Alain MIXTE rappelle que dans le cadre du C.U.C.S. se déroule une action intitulée « amélioration de la langue française », un remarquable petit livret réalisé par des élèves de l'école Caby et du collège avec l'aide d'un auteur est dorénavant disponible, lequel démontre tout le bien fondé de cette action.

Monsieur le Maire lui répond que les enfants font toujours du travail remarquable lorsqu'ils sont encadrés par des professionnels.

Monsieur Bruno MONNIER explique que des travaux ont été effectués Avenue Beth, mis à part les désagréments inhérents à tout travaux sur lesquels il n'y a nul besoin de revenir, mais un dos d'âne conséquent a été posé et n'est pas signalé.

Monsieur le Maire lui répond que ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole en accord avec le Département, un manque de communication est peut être à l'origine de ce problème qui sera réglé rapidement. Ce dos d'âne est en effet conséquent et nécessite de ralentir à 30 km/h afin de le passer sans encombre ; deux autres du même type seront posés afin de « casser » la vitesse des véhicules à cet endroit.

Monsieur Alain MIXTE émet le profond regret que les arbres sis sur le site de l'ancien lycée aient été coupés, ces derniers méritaient peut être un autre traitement moins radical.

Monsieur le Maire lui répond que ces travaux s'effectuent sous maîtrise d'ouvrage de la Région, ces arbres étaient-ils solides, dangereux ? Cependant, le projet qui sera présenté à l'assemblée dans quelque temps redonnera toute sa place à l'arbre.

Monsieur Mariano FIRRERA s'offusque de l'imposition de limiter le nombre de caractères de la publication de son groupe au sein du journal de la Ville. Ceci semble pour le moins despotique. Il marque son étonnement d'avoir appris par le journal le décès de Monsieur STRYSZAK par la presse et non pas via les services municipaux. Enfin, la boucherie Halal qui devait s'installer rue Gambetta n'a pas reçu l'aval des banques et donc ce projet ne verra pas le jour. Concernant les sénatoriales, Monsieur Mariano FIRRERA souhaite savoir de quoi il retourne exactement.

Monsieur le Maire lui répond que les membres du conseil municipal des villes de plus de 10 000 habitants sont grands électeurs de droit, il s'agira demain de désigner 9 délégués suppléants remplaçant les conseillers absents le jour du vote. Les listes sont présentées par chacun des groupes siégeant au conseil municipal, regroupent au maximum 9 personnes, l'ordre est important le premier de la liste étant désigné premier remplaçant.

Monsieur Franck AGAH précise que la majorité municipale présentera une liste commune. L'élection des délégués suppléants se fera à la proportionnelle.

Monsieur le Maire précise que l'intitulé de la liste doit figurer ainsi que les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Madame Josette NAUMANN constate que cette élection se déroulera le même jour que le repas des aînés aussi enjoint-elle les grands électeurs à aller voter tôt le matin.

Monsieur le Maire précise que cette élection devrait se dérouler au Centre de Gestion dont le parking est plutôt limité.

Monsieur Bruno MONNIER demande sur le ton de la plaisanterie s'il ne serait pas plus écologique d'organiser un bus.

Monsieur Franck AGAH lui répond sur le même ton, qu'un bus de 26 places est prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.